

Règlement intérieur du foyer de l'établissement Année 2021/2022

Article 1

Le règlement intérieur s'applique dans cet espace comme au sein de l'établissement. Le foyer est ouvert tous les jours de la semaine sauf le mercredi.

Article 2

La gestion du local est prévue comme suit :

L'ouverture du foyer est uniquement pendant la pause méridienne : entre 11h55 et 12h45.

Les élèves présents pour le déjeuner et qui n'auraient pas cours avant 13h50 pourront y rester. (sous l'autorité de la vie scolaire)

Le foyer est ouvert et fermé par la vie scolaire.

Il est interdit de quitter le foyer en dehors de ces horaires ci-dessus.

Les lumières seront éteintes et les fenêtres fermées à la fin de la pause.

Article 3

Les élèves boursiers seront prioritaires pour y déjeuner.

L'inscription se fait en début d'année et sera effective pour toute l'année scolaire.

La jauge du foyer a été fixée à 12 élèves.

Chaque semaine il y aura un élève/responsable afin de s'assurer du bon déroulement de la vie au foyer et ceci plusieurs fois dans l'année.

Article 4

Le foyer est dédié au repas du midi : un micro-onde et un frigo sont à disposition ainsi que des prises pour brancher les téléphones portables. Ce lieu devra être laissé propre après chaque déjeuner. La poubelle sera vidée régulièrement par le responsable de la semaine ou la vie scolaire et aucun détritrus ne sera déposé ailleurs que dans la poubelle.

Article 5

Les élèves ont la possibilité de porter des jeux, des affiches décoratives, des livres...etc

Article 6

La consommation de boisson alcoolisée est interdite (circulaire n°2008-229 du 11-7-2008) et c'est une zone non-fumeur , vapotage y compris. (Loi Evin du 10/01/1991 et circulaire du 29 Novembre 2006). Chaque élève devra porter son repas, ses couverts et veiller à ce que rien ne lui soit dérobé. La responsabilité de l'établissement ne serait être engagée.

Article 7

La direction ou la vie scolaire se réservent le droit de fermer temporairement ou définitivement le foyer en cas de manquement au présent règlement. De la même manière, tout élève ne respectant pas les règles énoncées ci-dessus pourra être exclus temporairement ou définitivement du foyer.

Signatures :

Parents Elève Vie Scolaire Direction

